

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 définissant les secteurs d'activité autorisés à mettre en œuvre l'expérimentation sur le remplacement de plusieurs salariés par un seul salarié titulaire d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire**

NOR : MTRT1934024D

**Publics concernés :** salariés en contrat de travail à durée déterminée ou en contrat de travail temporaire relevant d'un des secteurs d'activité ouverts à l'expérimentation.

**Objet :** définition des secteurs d'activité entrant dans le champ de l'expérimentation sur le remplacement de plusieurs salariés par un seul contrat à durée déterminée ou un seul contrat de travail temporaire.

**Entrée en vigueur :** le texte s'applique aux contrats à durée déterminée ou de travail temporaire relevant d'un des secteurs d'activité ouverts à l'expérimentation conclus à compter du lendemain de sa publication.

**Notice :** le texte définit les secteurs d'activité pour lesquels il est possible à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2020 de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou contrat de travail temporaire pour assurer le remplacement de plusieurs salariés et au titre desquels seront appréciés, dans le cadre d'un rapport d'évaluation, le nombre et la durée de ces contrats, ainsi que les effets sur les conditions d'emploi et de travail des salariés, et plus particulièrement les garanties qui leur sont applicables en matière de durée totale du contrat et de nombre maximal de renouvellements possibles.

**Références :** le décret est pris pour l'application de l'article 53 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Il peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail,

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 53 ;

Vu l'avis de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 27 novembre 2019,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les secteurs d'activité autorisés à mettre en œuvre l'expérimentation prévue à l'article 53 de la loi du 5 septembre 2018 susvisée sont ceux figurant dans la liste annexée au présent décret.

**Art. 2.** – La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2019.

EDOUARD PHILIPPE

Par le Premier ministre :

La ministre du travail,

MURIEL PÉNICAUD

### ANNEXE

#### LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ AUTORISÉS À METTRE EN ŒUVRE L'EXPÉRIMENTATION

Secteurs d'activité	IDCC de rattachement
Sanitaire, social et médico-social	2264 - Convention collective nationale de l'hospitalisation privée
	0405 - Convention relative aux établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et sociaux

Secteurs d'activité	IDCC de rattachement
	0029 - Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif
	0413 - Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
	0783 Centres d'Hébergement et de réadaptation
	2046 - Convention collective nationale des centres de lutte contre le cancer
	5502 - Convention Collective Croix Rouge
	1001 - Convention collective nationale des médecins spécialistes qualifiés au regard du conseil de l'ordre travaillant dans les établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
Propreté et nettoyage	3043 - Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés
Economie sociale et solidaire au sens des dispositions de l'article 1 <sup>er</sup> de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, pour les activités relevant de la radio diffusion, de l'animation, du tourisme social et familial, du sport, des foyers et services de jeunes travailleurs, de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile et des acteurs du lien social et familial	1518 - Convention collective nationale de l'animation
	2511 - Convention collective nationale du sport
	2941 - Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile
	1261 - Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial
	1316 - Convention collective nationale de tourisme social et familial
	1922 - Convention collective nationale de la radiodiffusion
	1480 - Convention collective nationale des journalistes
	2336 - Convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs
Tourisme en zone de montagne	454 - Convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables
Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire	2216 - Convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
Plasturgie	0292 - Convention collective nationale de la plasturgie
Restauration collective	1266 - Convention collective nationale du personnel des entreprises de restauration de collectivités
Sport et équipements de loisirs	1557 - Convention collective nationale du commerce des articles de sports et d'équipements de loisirs
Transport routier et activités auxiliaires	16 - Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport
Industries alimentaires	112 - Convention collective nationale de l'industrie laitière
	440 - Convention collective départementale des sucreries et sucreries-distilleries de la Réunion
	843 - Convention collective nationale de la boulangerie-pâtisserie -entreprises artisanales-
	901 - Convention collective départementale des ouvriers de la boulangerie de la Martinique
	1267 - Convention collective nationale de la pâtisserie
	1286 - Convention collective nationale des détaillants, détaillants-fabricants et artisans de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie
	1341 - Convention collective départementale des industries agroalimentaires de la Réunion
	1396 - Convention collective nationale pour les industries de produits alimentaires élaborés
	1513 - Convention collective nationale des activités de production des eaux embouteillées, des boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière
	1534 - Convention collective nationale des entreprises de l'industrie et des commerces en gros des viandes
	1543 - Convention collective nationale de la boyauderie
	1586 - Convention collective nationale de l'industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes
	1700 - Convention collective départementale des sucreries, sucreries-distilleries et distilleries de la Guadeloupe
	1747 - Convention collective des activités industrielles de boulangerie et de pâtisserie

Secteurs d'activité	IDCC de rattachement
	1930 - Convention collective nationale des métiers de la transformation des grains (ex meunerie)
	1938 - Convention collective nationale des industries de la transformation des volailles (abattoirs, ateliers de découpe et centres de conditionnement de volailles, commerce de gros
	1987 - Convention collective nationale des pâtes alimentaires sèches et du couscous non préparé
	2250 - Convention collective régionale de la boulangerie-pâtisserie de la Guyane
	2728 - Convention collective nationale des sucreries, sucreries-distilleries et raffineries de sucre
	3109 - Convention collective nationale des 5 branches industries alimentaires diverses
	7001 - Convention collective nationale des coopératives et SICA de production, transformation et vente du bétail et des viandes
	7003 - Convention collective nationale des coopératives agricoles, union de coopératives agricoles et SICA fabricant des conserves de fruits et de légumes, des plats cuisinés et des
	7004 - Convention collective nationale des coopératives laitières, unions de coopératives laitières et SICA laitières
	7005 - Convention collective nationale des caves coopératives et de leurs unions élargie aux SICA viticoles
	7023 - Convention collective nationale des entreprises agricoles de déshydratation
	8215 - Convention collective régionale de la déshydratation Champagne Ardenne
	8435 - Convention collective régionale des coopératives fruitières Ain Doubs Jura
Services à la personne	3127 - Convention collective nationale des entreprises de services à la personne